

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 V. 146 Vœu relatif au soutien financier exceptionnel (195.000 euros) et avenant avec la Société Publique locale Le Carreau du Temple (3e) - DAC 103.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la décision prise par la Ville de Paris en 2004 de réhabiliter le Carreau du Temple, ancien marché couvert situé dans le 3e arrondissement de Paris et construit en 1863 ;

Considérant le souhait des habitants du quartier exprimé lors de la consultation préalable au lancement du projet en 2003-2004 que soit créé un équipement public polyvalent proposant des activités culturelles, sportives et économiques ;

Considérant la rénovation intégrale pour un montant de 60 millions d'euros du bâtiment et l'ouverture au public du Carreau du Temple le 25 avril 2014 ;

Considérant l'approbation à l'unanimité par le Conseil de Paris en 2012 du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du Carreau du Temple et l'attribution du contrat de délégation de service public à la Société Publique Locale du Carreau du Temple, dont les actionnaires sont la Ville de Paris et le Département de Paris ;

Considérant le modèle économique et financier particulier du Carreau du Temple, qui repose au 2/3 sur les ressources propres de l'exploitant et suppose l'accueil régulier de manifestations événementielles (défilés de mode, salons professionnels, etc.) ;

Considérant la compensation financière de 1 million d'euros octroyée par la Ville de Paris à la SPL du Carreau du Temple dans le cadre de la délégation de service public ;

Considérant la demande des habitants du quartier et plus largement du centre de Paris de disposer de lieux ouverts à tous et dédiés à la pratique sportive et artistique ;

Considérant l'accueil au Carreau du Temple durant ses douze premiers mois d'ouverture de 40 grands événements et salons (dont seulement 18 privés) et parallèlement l'offre très diverse et accessible d'activités sportives et culturelles à destination du public parisien (45 créneaux dédiés aux scolaires et 55 créneaux associatifs concernant près de 2 500 usagers chaque semaine) ;

Considérant le vœu déposé par Mme Marie-Laure Harel et les élus du groupe UMP ;

Sur proposition de M. Bruno Julliard, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- la Ville de Paris réaffirme la vocation d'animation culturelle et sportive du Carreau du Temple au bénéfice de tous les Parisiens et en particulier des habitants du quartier.
- la Ville de Paris examine avec attention et en lien avec la nouvelle direction, qui prendra ses fonctions mi-mai, la situation budgétaire de la SPL, afin que les moyens dont elle dispose permettent la mise en œuvre du nouveau projet de l'équipement.